



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
27 juillet 2015  
Français  
Original : anglais

---

**Commission de consolidation de la paix**

**Neuvième session**

**Session annuelle de 2015**

**Compte rendu analytique de la deuxième partie\* de la 1<sup>re</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 23 juin 2015, à 17 heures

*Présidente* : M<sup>me</sup> Wallström. . . . . (Suède)

**Sommaire**

Clôture de la session

*Observations de la Présidente*

*Observations du Président de l'Assemblée générale*

*Observations du Président du Conseil de sécurité*

*Déclaration finale de la session annuelle*

---

\* Le compte rendu analytique de la première partie de la séance, tenue le mardi 23 juin 2015 à 10 heures, est publié sous la cote PBC/9/AS/SR.1

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*La séance reprend à 17 h 10.*

### **Clôture de la session**

#### *Observations de la Présidente*

1. **La Présidente** déclare que les discussions concernant le financement de l'aide humanitaire et de la consolidation de la paix devraient s'informer mutuellement. En 2015, l'Organisation des Nations Unies a lancé des appels humanitaires qui ont permis de rassembler plus de 16 milliards de dollars destinés à aider 57 millions de personnes dans le monde entier, la majorité d'entre elles vivant dans des pays touchés par un conflit. Il est impératif de continuer à aider ceux qui ont besoin d'une aide humanitaire et de déployer des soldats de la paix en cas de crise, mais davantage de ressources devraient être allouées à la prévention des crises. Cela est d'autant plus important que les pertes économiques, humaines et en matière de développement et qui découlent de l'escalade de la violence ou de la reprise du conflit sont considérables. L'une des difficultés de la prévention des conflits est d'en démontrer les résultats. La communauté internationale pourrait s'appliquer à mieux faire connaître les récits d'expériences réussies où la paix a été maintenue et où l'escalade de la violence a été évitée.

2. En tant que l'un des contributeurs majeurs au Fonds pour la consolidation de la paix, la Suède continue de rendre hommage au Fonds pour ses financements rapides, souples et porteurs. Le Fonds a joué un rôle de taille en encourageant les divers organismes des Nations Unies à collaborer. La Présidente constate avec plaisir l'importance accordée par le Fonds à l'égalité des sexes. Les investissements rapides dans des processus de consolidation de la paix ouverts à tous qui donnaient aux femmes des moyens d'action ont posé des bases plus solides pour la réconciliation, ce qui a contribué à réduire le risque de reprise des hostilités. Cependant, le Fonds n'était qu'un instrument mineur qui ne suffit pas à combler les besoins d'appui supplémentaires en matière de consolidation de la paix.

3. Un financement accru n'est pas le seul moyen d'améliorer l'efficacité des opérations de consolidation de la paix. Il faut aussi s'attaquer à d'autres problèmes, tels que la fragmentation du système international d'aide, en améliorant la coordination et la cohérence entre les acteurs internationaux. De plus, pour stimuler

la mobilisation de ressources internes dans les pays sortant d'un conflit, il faut faire en sorte que les domaines d'action tels que le développement, le commerce et les investissements internationaux soient cohérents.

4. Pour conclure, la Présidente appelle tous les acteurs internationaux à joindre le geste à la parole et à commencer à œuvrer de manière plus cohérente et plus extensive. Le virus Ebola est un exemple de problème pour lequel il faut trouver une solution globale et qui met à l'épreuve la capacité de la communauté internationale de décloisonner l'action et la réflexion. Le virus Ebola ne peut pas et ne doit pas être traité avant tout comme une crise sanitaire, mais il faut s'y attaquer à l'aide de divers instruments et stratégies, y compris la consolidation de la paix.

#### *Observations du Président de l'Assemblée générale*

5. **M. Kutesa** (Ouganda), Président de l'Assemblée générale, déclare que le thème choisi pour la présente session, « Financement prévisible de la consolidation de la paix », arrive à point nommé et qu'il est d'une importance cruciale pour les pays sortant d'un conflit. L'une des missions centrales de la Commission de consolidation de la paix est de rassembler tous les acteurs concernés en vue de proposer des stratégies intégrées pour la consolidation de la paix et le relèvement après un conflit, fournir des avis sur ce sujet et mobiliser des fonds à cet égard. Les pays sortant d'un conflit se heurtent à de nombreux obstacles et ont d'importants besoins, notamment en ce qui concerne la fourniture de services de base, le maintien de l'ordre et la reconstruction des institutions.

6. Comme la situation politique et la sécurité sont souvent fragiles dans ces pays, il est impératif de leur faire profiter des dividendes de la paix en leur fournissant une aide humanitaire et en améliorant les moyens de subsistance des personnes déplacées et des soldats démobilisés. Dans les cas où cela a été fait, la probabilité de consolider les gains de la paix est plus élevée. En revanche, dans les cas où il n'y a pas eu de dividendes, ou seulement tardivement, la probabilité que les hostilités reprennent était plus élevée. L'appui à la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit passe par des solutions et des partenariats ouverts à tous, bénéficiant de la participation active des gouvernements nationaux, des partenaires de développement, des organismes des Nations Unies, des

organisations régionales et sous-régionales, des institutions financières internationales, de la société civile et du secteur commercial.

7. Le Fonds pour la consolidation de la paix continue de jouer un rôle essentiel d'appui aux activités de consolidation de la paix, qui contribuent directement à la stabilisation de la situation au sortir d'un conflit et qui renforcent la capacité des gouvernements et des institutions au niveau national. Il faut absolument apporter davantage de contributions et de ressources financières au Fonds.

8. Le thème de la présente session est particulièrement bien choisi compte tenu des besoins et des exigences particuliers des pays sortant d'un conflit. On constate encore des tendances inquiétantes, telles que des problèmes de migration, dont les causes profondes peuvent être attribuées en partie au conflit, au chômage et à l'absence de perspectives dans le pays d'origine. Le thème est également d'actualité, étant donné que la communauté internationale œuvre à la réalisation d'objectifs importants, en particulier la conception d'un programme de développement pour l'après-2015 ambitieux et transformateur.

9. Les objectifs de développement durable, qui visent essentiellement à éliminer la pauvreté et à réaliser le développement durable dans ses dimensions sociale, économique et écologique, sont des instruments très prometteurs pour résoudre des problèmes rencontrés par les pays sortant d'un conflit. Il est, dès lors, indispensable de s'assurer que des ressources suffisantes sont octroyées à la réalisation du nouveau programme de développement. Ces engagements majeurs ne visent pas seulement à résoudre certains des problèmes les plus urgents auxquels l'humanité fait face, ils devraient aussi aider à trouver des solutions aux problèmes de cloisonnement et de fragmentation qui touchent la consolidation de la paix.

10. Pour le système des Nations Unies, il est essentiel de s'assurer que les efforts de tous organismes, fonds et programmes et agences agissent de manière coordonnée, tant dans la planification que dans l'exécution, en vue d'utiliser au mieux les ressources et d'obtenir le maximum d'effet au niveau national. De plus, il est également nécessaire de consolider et d'harmoniser, s'il y a lieu, les ressources humaines et financières destinées à la consolidation de la paix, de reconstruction et de développement après un conflit.

L'examen décennal des opérations de consolidation de la paix mené actuellement est l'occasion unique pour l'Assemblée générale de se pencher sur certaines questions de politique fondamentales qui se posent au niveau mondial, l'idée étant d'établir une paix durable au sortir des conflits.

11. En étroite collaboration avec le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix, devrait faire le point sur le dispositif de consolidation de la paix, examiner les succès obtenus et les obstacles rencontrés et œuvrer à renforcer la conception collective de la consolidation de la paix, notamment en ce qui concerne le financement prévisible. Par ailleurs, les États Membres et les parties prenantes devraient examiner le rapport du Groupe consultatif d'experts, celui du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et l'étude globale sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Ces trois documents majeurs devraient leur donner une base utile à l'examen du rôle joué par l'Organisation des Nations Unies et de sa contribution à la consolidation de la paix.

12. M. Kutesa encourage les États Membres et les autres parties prenantes à participer de manière constructive à la phase suivante de l'examen décennal du dispositif de consolidation de la paix, qui devrait être achevée d'ici la fin de l'année 2015.

#### *Observations du Président du Conseil de sécurité*

13. **M. Ibrahim** (Malaisie), Président du Conseil de sécurité, déclare que le Conseil soutient les travaux de la Commission de consolidation de la paix dans les six pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, à savoir la Sierra Leone, le Burundi, la Guinée, la Guinée-Bissau, la République centrafricaine et le Libéria. M. Ibrahim salue les efforts déployés par la Commission pour mobiliser des ressources. Ces efforts ont consisté non seulement à collecter des fonds, mais aussi à trouver de nouvelles sources de financement et à convaincre les donateurs traditionnels, ainsi que de nouveaux donateurs bilatéraux et multilatéraux, de soutenir les processus de consolidation de la paix dans les pays concernés.

14. Des efforts doivent également être faits pour développer la capacité de génération de revenus de ces pays. Cela leur permettrait de renforcer leur gouvernance et leur capacité de récupération, et

d'éviter la reprise du conflit. Cela supposerait aussi davantage de responsabilité et de légitimité de la part des gouvernements concernés. M. Ibrahim appelle les États Membres à soutenir ces efforts par des formations et des expertises techniques.

15. Le Conseil constate des déficits de financement dans la consolidation de la paix. Le plus souvent, les fonds alloués à la mise en place d'institutions dans les secteurs de la justice, de la sécurité et dans l'ouverture de la scène politique sont relativement réduits. Pourtant, ces domaines sont particulièrement importants dans les pays touchés par un conflit, car ils jouent un rôle clef dans la prévention de la reprise du conflit.

16. Le Conseil estime que l'appui au dialogue politique devrait être fondé sur une stratégie politique faisant appel à des règlements ou à des accords politiques ouverts à tous. Le financement des institutions chargées de la sécurité et de la justice doit être soigneusement aligné sur celui de ces règlements et accords. Cependant, cela ne sera envisageable que là où les mécanismes de financement pourront être guidés politiquement et alignés de près sur les stratégies politiques nationales et internationales. À cet égard, il importe d'assurer un financement suffisant des programmes liés aux activités de consolidation de la paix qui s'inscrivent dans les missions mandatées par l'Organisation des Nations Unies.

17. Il convient de noter que les déficits de financement sont les plus manifestes pendant et juste après le retrait et le désengagement des missions mandatées par les Nations Unies. Dans cette optique, la Commission de consolidation de la paix serait particulièrement utile si elle aidait à susciter et à maintenir les engagements pris dans les pays touchés par un conflit. Les investissements considérables engagés dans les opérations de consolidation de la paix bénéficieraient d'un engagement de financement durable et du maintien en place des institutions et des mécanismes politiques clefs au-delà du cycle de vie de la mission.

18. Étant donné que la pauvreté est de plus en plus concentrée dans ces pays, il faut absolument l'éliminer sous toutes ses formes, notamment en investissant dans des institutions qui contribuent à stimuler l'économie. C'est pourquoi il faut mettre au point des stratégies cohérentes et non exclusives qui favorisent la cohésion sociale et le développement durable.

19. Le Conseil de sécurité reconnaît le rôle unique que joue le Fonds pour la consolidation de la paix en tant que mécanisme de mise en commun des ressources, centré sur des investissements rapides, porteurs et tolérants au risque dans les pays touchés par un conflit. Il importe aussi d'octroyer au Fonds des ressources prévisibles et en plus grandes quantités, afin de développer les investissements dans les institutions en charge de la politique, de la sécurité et de la justice, de façon à garantir les financements sur une plus longue période et à combler les plus gros déficits de financement aux différents stades qui succèdent au conflit.

20. Il est également vital d'améliorer l'efficacité de l'aide, notamment en renforçant l'utilisation des systèmes en place dans les pays, et de s'assurer que toutes les formes de financement sont extensives, qu'elles réduisent au maximum les risques de conflits, ainsi que leurs éventuelles répercussions sociales et environnementales, qu'elles contribuent à générer des revenus intérieurs et qu'elles ont vocation à améliorer les capacités de lutte contre la corruption et contre les flux financiers illégaux. Il faut aussi explorer de nouveaux mécanismes tolérants au risque qui soient adaptés aux besoins des pays touchés par un conflit. Cela devrait contribuer à garantir que des partenariats sont établis entre les secteurs public et privé et que l'aide a pour objectif de renforcer les capacités et les institutions qui génèrent les finances publiques internes et stimulent les investissements privés.

21. Enfin, le Conseil de sécurité note l'importance d'investir suffisamment dans la lutte contre les vecteurs de conflits, en favorisant le dialogue et en soutenant les institutions de gouvernance locales et nationales. L'absence d'investissement de ce type dans l'architecture financière internationale est une grosse lacune, qui reflète le cloisonnement présent dans la manière d'aborder la sécurité et le développement. Le Conseil reste déterminé à travailler avec la Commission de consolidation de la paix et tous les partenaires pour instaurer durablement la paix et la sécurité internationales.

#### *Déclaration finale de la session annuelle*

22. Dans son discours de clôture de la deuxième session annuelle de la Commission de consolidation de la paix, **la Présidente** déclare que l'imprévisibilité, l'insuffisance et l'éparpillement du financement de la consolidation de la paix nuisent à l'efficacité et la

cohérence de l'aide internationale apportée aux pays sortant d'un conflit et font inutilement peser des contraintes supplémentaires sur les pays hôtes. Par ailleurs, les difficultés rencontrées pour mobiliser des ressources internes dans les pays sortant d'un conflit demeurent un obstacle de taille à la consolidation d'une paix durable.

23. En outre, un financement international suffisant, prévisible, cohérent et adapté au contexte est indispensable pour aller de l'avant. Un financement souple qui permet de prendre des risques rendrait l'aide internationale plus efficace. Il faut recenser les domaines déficients dans lesquels il faut intervenir en priorité et examiner les moyens propres à garantir que les ressources allouées à l'aide que fournit l'ONU aux fins de la consolidation de la paix soient suffisantes pour pouvoir s'attaquer aux causes profondes des conflits et, en particulier, les ressources destinées à financer les principales tâches de consolidation de la paix, notamment l'aide aux processus politiques, à la réforme du secteur de la sécurité et au secteur de la justice.

24. À cet égard, s'il bénéficiait d'engagements de financement pluriannuel, le Fonds pour la consolidation de la paix pourrait tirer parti des atouts qui lui sont propres, à savoir apporter une aide rapide, combler les lacunes, favoriser l'intégration au sein du système des Nations Unies et prendre des risques. Par ailleurs, l'allocation de parts de financement plus importantes grâce aux systèmes internes des pays sortant d'un conflit peut, le cas échéant, contribuer à améliorer la viabilité, les capacités à long terme et l'appropriation des programmes au niveau national, ainsi qu'à favoriser l'instauration d'un climat de confiance et consolider la légitimité des gouvernements et leur capacité à assurer les services de base. Il faut aussi intensifier les efforts mondiaux destinés à stimuler les investissements économiques durables dans les pays sortant d'un conflit.

25. La Présidente déclare la session annuelle de 2015 de la Commission de consolidation de la paix terminée.

*La séance est levée à 17 h 35.*